

Règles de participation à la coupe du monde de paracyclisme sur route 2019

Version du 29/03/2019

Principes généraux

Les objectifs de participation sont les suivants :

- retenir les athlètes qui ont le plus de chances d'obtenir le meilleur résultat possible au regard des caractéristiques du circuit, de l'opposition et le cas échéant des objectifs prioritaires futurs à venir, à titre individuel et collectif ;
- permettre à des athlètes à potentiel de s'aguerrir au niveau international en vue des échéances futures ;
- obtenir une classification internationale.

La sélection est opérée par le référent technique Haut Niveau, en lien avec le Directeur Sportif, après consultation des différents entraîneurs et du Directeur des Equipes de France. La validation finale sera effectuée par le directeur technique national ou son directeur de mission Performance.

La représentation des différentes familles de handicap retrouvées dans le paracyclisme ne peut en aucun cas rentrer en compte dans le choix des coureurs.

Les sportifs identifiés dans le collectif France en début de saison sont automatiquement sélectionnés pour participer à la Coupe du monde 2019 de paracyclisme sur route sous les couleurs de l'équipe de France, si celle-ci est engagée, et s'il le confirme. Dans le cas contraire, les sportifs pourront participer à titre individuel.

Tous les autres sportifs ont eux aussi la possibilité de participer à ces épreuves à titre individuel.

La participation de tout autre sportif devra être soumise à validation du comité de sélection pour un engagement à titre individuel.

Dans le cas d'un engagement individuel, tous les frais inhérents à la participation seront directement à la charge du sportif, **y compris les droits d'inscription de 75€ par sportif**. Le règlement de ces droits devra être impérativement réglé par chèque à l'ordre de la commission cyclisme de la FFH au plus tard une semaine avant l'épreuve. Dans le cas contraire, l'engagement ne sera pas confirmé.

Tous les coureurs engagés à titre individuel devront prendre contact sur place avec le responsable de l'équipe de France (ou son représentant désigné) qui sera seul habilité à retirer les dossards et le seul interlocuteur habilité à rentrer en contact avec l'organisateur.

Les engagements de tous les coureurs ne pourront être envisagés que dans la limite des quotas attribués à chaque nation par l'UCI. Pour information, chaque nation dispose pour chaque classe sportive d'un maximum de 6 places pour le contre-la-montre et de 6 places pour la course en ligne.

Les sportifs listés par la FFH seront prioritaires dans l'attribution des différents quotas.

Conditions préalables obligatoires pour postuler

- Avoir une double licence FFH/FFC à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de l'I.P.C. ;
- Répondre aux critères internationaux I.P.C. et UCI, administratifs et de classification, pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection ;
- Respecter l'éthique sportive de la commission sportive fédérale et signature la chartre règlement équipes de France & collectif handisport cyclisme ;
- Etre à jour du suivi médical imposé par le Ministère chargé des sports et la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir une personne référente pour assurer la planification et le suivi de l'entraînement ;
- Ne pas être sous le coup d'une sanction infligée par la commission de discipline fédérale.

Sportifs retenus d'office

Compte tenu des résultats sportifs enregistrés en 2018, et des objectifs établis par la fédération, les décisions suivantes ont été prises.

➤ **1^{ère} manche (Corridonia, Italie) et 2^{ème} manche (Ostende, Belgique) :**

Sont retenus en équipe de France (sélection championnat du monde 2018):

ALENCON Katell (WC4)

BOSREDON Mathieu (MH4)

CALMON David (MC4)

FOULON Dorian (MC5)

GESLOT David (MT1)

JOUANNY Florian (MH2)

NARCE Ludovic (MH3)

RIBAUTL Christelle (WC2)

TARSIM Riadh (MH3)

VERGNAUD Loïc (MH5)

Néanmoins, ces sportifs ont également le choix de participer à titre individuel s'ils le souhaitent. Dans ce cas, ils devront en informer les responsables de la délégation française au moment de confirmer leur déplacement. Les frais inhérents à la participation (hors droit d'engagement) seront de ce fait à leur charge.

Sont ensuite prioritaires, à titre individuel (top 10 en coupe du monde 2018):

BOUZIANI Florian (MC3)
CARON Hervé (MT2)
GEORGE Arnaud (MC3)
LEAUTE Alexandre (MC2)
MAHE Lydie (WH4)
MARCHAL Christophe (MH2)
PATOUILLET Marie (WC5)
RAMASSAMY Cédric (MC5)
ROCTON Théo (MC2)
SEVERI Damien (MC5)

Pour ces sportifs, une fois leur volonté de participation confirmée, le droit d'engagement sera pris en charge.

Pour ces 2 épreuves, le staff de l'équipe de France sera présent sur place pour accompagner la totalité des Français engagés.

NB : classification internationale :

Les sportifs ayant un statut de classification « review » ou « new » doivent impérativement faire parvenir au directeur sportif leur dossier en anglais au plus tard 4 semaines avant l'épreuve sur laquelle ils seront engagés.

➤ **3^{ème} manche, Baie-Comeau (Canada) :**

Une équipe de France sera engagée sur cette épreuve. La sélection sera établie sur la base des résultats obtenus lors des 2 premières manches.

Critères d'aide à la décision de participation pour les sportifs engagés en individuel et non listés

➤ ***Etalonnement de l'athlète par rapport au haut niveau international :***

Afin de déterminer les sportifs autorisés à participer, seront pris en compte :

- Les résultats obtenus lors des championnats du monde 2017 et 2018;
- Les résultats obtenus sur les manches de Coupe du monde 2017 et 2018 ;
- La régularité des performances;
- La participation et les résultats enregistrés dans les épreuves internationales UCI C1 et EHC.

Les coureurs devront impérativement faire remonter au directeur sportif et au head coach tous leurs résultats obtenus à l'étranger, en précisant le nombre de partants et les nationalités présentes.

Le classement UCI pourra également servir de base à la réflexion mais ne garantira en rien une sélection automatique.

Afin de contribuer au développement de certaines classes sportives, un niveau sportif minimum ne sera pas exigé pour certaines classes sportives : toutes les classes féminines, tous les tricycles, MH1 et MH2. Néanmoins, le nombre d'engagés ne pourra pas dépasser les quotas attribués par l'UCI. Si tel était, le critère sportif sera déterminant.

➤ **Résultats obtenus sur les épreuves du calendrier national FFH :**

La Fédération Française Handisport propose un calendrier de compétitions ouvertes à ses licenciés. Les résultats obtenus lors de ces épreuves seront également pris en compte, notamment les championnats de France et les épreuves de coupe de France.

Le titre de champion de France ne donne pas automatiquement accès aux manches de coupe du monde et les championnats du monde.

➤ **Profil de l'athlète :**

Les coureurs autorisés à participer devront notamment :

- posséder des qualités spécifiques adaptées aux parcours des épreuves pour lesquels ils sont retenus
- avoir un état de forme optimum au moment de l'épreuve, en adéquation avec les objectifs fixés par la direction technique nationale

Le niveau d'entraînement de l'athlète, la qualité de son suivi de préparation sont également des facteurs observés. A ce titre, l'athlète devra impérativement fournir le nom et les coordonnées de l'entraîneur référent qui le suit.

La marge de progression de l'athlète, en lien avec le suivi de son entraînement, sera un autre facteur déterminant.

Dispositions spécifiques

La Direction technique nationale se réserve le droit de sélectionner un ou plusieurs athlètes n'ayant pas pu honorer les critères de sélections afin de pouvoir présenter en toute circonstance la meilleure délégation française possible.

Calendrier

Epreuves	Dates	Date limite dépôt de candidature
1 ^{ère} manche : Corridonia (Italie)	09 au 12/05/2019	07/04/2019
2 ^{ème} manche : Ostende (Belgique)	16 au 19/05/2019	14/04/2019
3 ^{ème} manche : Baie-Comeau (Canada)	08 au 11/08/2019	07/08/2019

Tous les sportifs désirant participer aux épreuves devront impérativement en faire la demande auprès du directeur sportif (j.dupre@handisport.org) et du référent technique haut niveau (thierry.weissland@u-bordeaux.fr) avant la date indiquée dans le tableau ci-dessus.